

## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 7 JUILLET 2022

Réunion enregistrée, le fichier est disponible pour quiconque en fait la demande durant 2 mois.

**Etaient présents :** Christian GALLO, Jean-Noël NAL, Gérard BARDONNENCHE, René ISNARD, Rémy LIEUTIER, Christian GARCIN, Daniel ROBERT, Christian TROJA.

**Etaient excusés et représentés :**

**Etaient absents :** Nicolas RICHIER, Jérôme SAMUEL, Bruno VALENTINI, Jacques MAUREL,

**Etaient également présents sans voix délibérante :** Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable Administratif et Financier).

**Secrétaire de séance :** Daniel ROBERT.

-----

A l'issue de la visite de station des Prayaous, le Président Christian GALLO ouvre la séance à 10h30 à la station des Prayaous de Sisteron.

### **1. Proposition de mise au vote d'une modification des bases de répartition des dépenses en vue d'une homogénéisation des tarifs sur l'ensemble du périmètre.**

Le Président expose qu'il pourrait être envisagé de lancer une étude interne au siège de l'ASA dans le but d'harmoniser les bases de répartition des dépenses. Le Directeur intervient en précisant que la tâche est longue et fastidieuse qui pourra aussi être source de contentieux à venir.

2 syndicats s'opposent à cette étude en précisant qu'il convient de conserver séparément l'historique des 2 ASA avant leur fusion et compte tenu de la hausse de l'énergie, ils considèrent que ce n'est pas le moment.

Le Président propose qu'avant toute discussion et contestation, sollicite le Directeur pour le prochain conseil de transmettre avec la convocation une fiche détaillée des tarifs actuels des BRD avec quelques hypothèses d'actualisation.

Le conseil se prononcera alors pour délibérer s'il faut harmoniser les bases de répartition des dépenses.

## **2. Proposition de consultation de sociétés pour la mise à disposition de toiture de panneaux solaires en contrepartie de la construction de structure de bâtiment sur la parcelle derrière la station de pompage de Monétier Mississippi et derrière la station de pompage de Mison Maugrach.**

L'ASA a du mal à ranger ses fournitures et pièces spéciales.

Le Directeur propose de consulter pour une production de panneaux solaires comme suit :

### **Offre de l'ASA.**

Sur les sites de Mississippi Monétier et Maugrach à Mison avec création d'une structure de bâtiment à Monétier sur la parcelle derrière la station de pompage. Ajout si l'entreprise le juge avantageux :

- De la pose de panneaux solaires sur le toit de la station de pompage.
- Création d'un bâtiment minimaliste à Mison Maugrach dans la même consultation.

### **Critère de l'ASA pour retenir l'entreprise la mieux disante sur le projet de bâtiment de Monétier, Mississippi.**

C'est l'entreprise qui apportera une offre la plus aboutie au regard des données du cahier de charges qui sera retenue.

Le cahier des charges demandant et qualifiant techniquement :

- Une structure de bâtiment suffisamment haute pour permettre de reculer et décharger avec un semi,
- Des puits de lumière sur la toiture,
- Un pont roulant de 6 tonnes,
- Un bardage périphérique en panneau isolant,
- Des fenêtres double vitrage,
- Des portes sectionnelles.

Les syndicats conseillent un rapprochement avec une entreprise locale pour s'assurer que le cahier des charges est dans les cordes de ce que peut apporter une entreprise. Cette proposition et avis sont validés.

Plusieurs syndicats demandent si l'ASA ne pourrait pas être à l'origine de l'ensemble de l'investissement, dont les panneaux solaires, et être le bénéficiaire des produits ou recettes de vente d'énergie. Le directeur indique qu'une production d'énergie sous maîtrise d'ouvrage « ASA » est possible si la production est conséquente. Exemple est pris pour la microcentrale créée pour Gap ou pour le projet de panneaux sur 12 ha étudiés sur le lac de Pelleautier. Par contre, il n'y est pas favorable pour quelques centaines de m<sup>2</sup> de panneaux solaires en raison des recettes très réduites à attendre. L'ASA ne maîtrise pas l'instruction de ces dossiers et devra faire appel à un maître d'œuvre, ce qui pour une très faible superficie n'est pas intéressant.

**Délibération : Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :**

- Autorise la consultation d'entreprises locales pour rédaction d'un cahier des charges concernant un projet de construction de 2 bâtiments de stockage des fournitures de l'ASA sur le site de la station de pompage de Monetier et Maugrach qui pourrait être financé par l'installation de panneaux solaires.
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant

**3. Mise au vote d'une délibération pour le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Délibération : Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :

- Autorise le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant

**4. Mise au vote d'une DM n° 2 pour augmenter le chapitre 67 et 7788 pour annulation des titres EDF 2019, 2020 et 2021 et réémission des nouveaux titres.**

Le président expose que par un arrêt de la CAA de Marseille le 28 juin 2021, celle-ci a validé l'avis technique rendu par l'expert F DEMUYTER désigné par ordonnance de la CAA de Marseille le 20 décembre 2020 qui consistait à établir la conformité mathématique et comptable des formules de calculs utilisées et vérifier que les données de consommations invoquées par EDF étaient conformes à la réalité.

Suite à cet arrêt l'ASA s'est procuré chez ENGIE les données point 10 minutes pour 2019, 2020 et 2021 et a donc recalculé les volumes financiers pour ces 3 années à savoir du 15/04 au 15/10 dans la limite de 1000 kW de puissance à savoir :

Pour 2019 : 254 620,56 € pour 3 137 981,67 kWh

Pour 2020 : 191 832,98 € pour 2 403 741,50 kWh

Pour 2021 : 199 326,17 € pour 2 497 991,33 kWh

**Soit un total à réémettre de 645 779,71€**

L'ASA a transmis son rapport technique à EDF le 25 avril 2022 en lui demandant d'émettre ses observations dans le délai d'un mois.

A ce jour, aucune observation n'est parvenue à l'ASA, il convient d'émettre 3 nouveaux titres de recettes pour les années 2019 et annuler les 6 titres émis pour les mêmes années à savoir :

Pour 2019 : titre 58 du 29/08/2019 pour 192 316,13€ et titre 67 du 24/10/2019 pour 129 054,64€ soit 321 370,77€

Pour 2020 : titre 34 du 02/06/2020 pour 189 435,36€ et titre 97 du 23/09/2020 pour 127 875,99€ soit 317 311,35€

Pour 2021 : titre 21 du 21/06/2021 pour 190 222,37€ et titre 46 du 28/09/2021 pour 126 101,38€  
soit 316 323,75€

**Soit un total à annuler de 955 005,87€**

Il convient de prendre la DM n° 2 ci-dessous

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
673	Annulation de titres	955 005,87	
7788	Produits exceptionnels divers		645 779,71
	<b>TOTAL</b>	955 005,87	645 779,71

Le delta de 309 226,16€ sera pris sur l'excédent budgétaire.

**Délibération : Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :**

- Valide la décision modificative n° 2
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant

#### **5. Délibération pour annuler les titres EDF 2019, 2020 et 2021**

Suite au vote de la DM, il convient de prendre une délibération qui annule les 6 titres émis en 2019, 2020 et 2021 car le 28 juin 2021, la CAA de Marseille a rejeté les calculs de l'ASA et validé les calculs conduits par EDF et confirmés par l'expert F DEMUYTER.

Les titres sont :

Pour 2019 : titre 58 du 29/08/2019 pour 192 316,13€ et titre 67 du 24/10/2019 pour 129 054,64€  
soit 321 370,77€

Pour 2020 : titre 34 du 02/06/2020 pour 189 435,36€ et titre 97 du 23/09/2020 pour 127 875,99€  
soit 317 311,35€

Pour 2021 : titre 21 du 21/06/2021 pour 190 222,37€ et titre 46 du 28/09/2021 pour 126 101,38€  
soit 316 323,75€

**Délibération : Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :**

- Valide la décision d'annuler les titres émis en 2019, 2020 et 2021 pour 955 005,87€
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant



## 6. Remboursement des dépenses payées par le Directeur pour le compte de l'ASA de Ventavon St Tropez

Date	Motif	Montant	Objet
10/09/2021	Restaurant Le Looping - Tallard	76.20	Prise de contact entre le nouveau Président, le Vice-Président et le Directeur.
29/01/2022	MOBILAX	34.90	Câble Apple
21/03/2022	Les terrasses du Sun – Les Milles	58.80	Rendez-vous EDF – Réunion essai accord amiable dossier EDF 4 000 000 kWh.
11/04/2022	Les Halles de La Major - Marseille	65,00	Président – Directeur
11/04/2022	Indigo – Marseille - Parking	10,00	Repas avant audience tribunal administratif – Audience référé réserve des Poux – 14 heures
11/04/2022	Le Bistrot Bleu – Marseille	6,00	
21/04/2022	Les halles de la Major - Marseille	22,20	
21/04/2022	Indigo – Marseille - Parking	5.90	Référé Barrage des Poux - Marseille
<b>TOTAL</b>		279.00	

**Délibération : Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :**

- **Accepte de rembourser les dépenses du directeur.**
- **Donne tout pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant**

## 7. Information quant à la fin de l'opération tranche 3 en commune de Valernes.

Le Président fait un point des travaux de la tranche 3 qui sont terminés, qu'à ce jour il n'y a aucune contestation des adhérents. Les délais imposés par la Région FEADER ont été respectés ainsi que du montant des dépenses subventionnables.

Le Président précise concernant les financements que le 1<sup>er</sup> acompte transmis en juillet 2021 n'est toujours pas versé par la Région. Un courrier de relance en LRAR part ce jour à la Région.

**8. Information quant à la clôture d'instruction du dossier devant le tribunal administratif de Marseille : demande de versement du solde de subvention sur la tranche 2 et refus de mesures correctives dans le dossier prise illégale d'intérêts.**

Le président indique que les derniers mémoires ont été versés au TA de Marseille et que nous sommes dans l'attente de sa décision à la rentrée 2022.

Les enjeux sont très importants puisqu'un solde d'environ 280 000€ sur la tranche 2 reste toujours à devoir à l'ASA. De plus, la Région reproche à l'ASA par le biais de son ancien Président de faire l'objet de prise illégale d'intérêt à la suite des marchés conclus dans le cadre de l'opération de conversion des irrigations tranche 2 et reste sous le coup de 700 000€ de pénalité.

**9. Information sur les demandes de financement pour le démantèlement du barrage sur le Sasse (225 000 €)**

Le Président fait le point des financements sur cette opération qui pourrait débiter à l'été 2023 si les financeurs s'accordent pour participer à hauteur de 90% comme demandé par l'ASA.

Les demandes complémentaires de financement ont été transmises en juin et un retour des financeurs est espéré pour octobre 2022.

L'ordre du jour est clos à 12h00.

Le Président Christian GALLO

Two handwritten signatures in black ink are positioned below the text. The signature on the left is more fluid and cursive, while the one on the right is more structured and appears to be a stylized 'G' followed by a flourish.